



COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE TOURISME

LUNDI 12 FEVRIER 2018

Liste des inscrits

- Jack SAUTEL - Jean Christophe CARRE – Sylvaine BEYOMAR - Laurent ISRAELIAN – Madame MERCIER - Danièle PIQUET – Laurence PRIAULET GILLY – Grégory JANSSENS – Sylvaine BURGLULLI – Magali FAVARI – Jean-Paul CHRISTAL – Madame JOUSSAUD – Bernadette SAMUEL – Thierry BLANES – Jean Thomas ARA – Marie ERTAUD – Marie Pierre CALLET – Jean ESPOSITO – Nicolas BARBAROUX...



ORDRE DU JOUR

- I- Rapport d'activité de l'Office de Tourisme
- II- Projets pour 2018
- III- Rappel sur la Taxe de séjour
- IV- Classement & labels
- V- Questions /Réponses



I- Rapport d'activité de l'Office de Tourisme



ACCUEIL & SERVICES

338 jours d'ouverture par an

13877 visiteurs accueillis (accueils physique et téléphonique)

Amélioration du confort & des services
(meublier, fontaine à eau, prise de rechargement, présentoirs PMR, affichage écran, wifi gratuit....)

Mise en place de l'Écoute clients (questionnaires et réclamations)



ACCUEIL & SERVICES



PREPARATION & DEPOT DU DOSSIER CLASSEMENT EN CATEGORIE I

Mise en place de tous les critères pour répondre aux exigences de la catégorie I

Documentation en 2 langues étrangères

Services ++

Site internet Trilingue

Information sur les disponibilités. Un code sera prochainement attribué à nos partenaires pour mettre à jour leur calendrier sur le site www.maussane.com



ACCUEIL & SERVICES



MARQUE QUALITE TOURISME

Obtention de la certification « Qualité Tourisme »
en décembre 2017

Procédures /suivi de la qualité /Amélioration
permanente de notre méthode / continuité de
service



ACCUEIL & SERVICES



CLASSEMENT COMMUNE TOURISTIQUE

Obtention de la dénomination « Commune
Touristique » en novembre 2016



COMMUNICATION



NOUVEAU SITE INTERNET

Mis en ligne en été 2017

Responsive design

Trilingue

Calendrier des disponibilités



DÉCOUVRIR
LE TERRITOIRE

SÉJOURNER
À MAUSSANE LES ALPILLES

À VOIR À FAIRE
EN TOUTE SAISONS

INFOS PRATIQUES



Vivant

*Maussane-Les-Alpilles,
quatre saisons d'émotions*

LUNDI
13/16°
🚶



Guide touristique trilingue & traduction de toutes la documentation disponible à l'accueil



Plan du village trilingue



PROMOTION

Constitution d'un fichier prospect
4 Campagnes de promotion thématique
4 Rencontres de découvertes & de bienvenues
Jeu du temps retrouvé : découvertes partenaires
Positionnement Gastronomie & Terroir
Page Bons plans du site Internet
Création de la fiche contact sur le site internet



PARTENAIRES 2017

91 partenaires en 2017

(43 commerces & services, 10 hôtels, 30 loueurs, 8 restaurants)

4 Rencontres de découverte & de bienvenue

12 lettres d'information à destination de nos

partenaires (infos réglementaires, labels, agenda...)

CIRCUITS / BALADES

Prix de la meilleure mise en valeur du patrimoine bâti et végétal dans le cadre du concours départemental Bouches du Rhône en Paysages pour la balade « Curieuse balade Maussanaise »





GESTION DE LA TAXE DE SEJOUR

112 Déclarations / règlements

Recherche non-déclarants (15 identifiés)

Montant 2017 : 44 060€ (dont taxe départementale)

Montant 2016 : 40 254€

Montant 2015 : 36 923€



ARRIVEE DE LAURA COURTAUX

Laura est titulaire d'un BTS Tourisme réalisé en alternance à l'Office de Tourisme d'Arles pendant 2 ans.



II- Les projets pour 2018



Réalisation & dépôt du dossier Station Classée de Tourisme



Vers le label Tourisme et handicap



COMMUNICATION PROMOTION

Développement des réseaux sociaux

Organisation d'eductours de découverte

Développement des relations presse (en partenariat avec Provence Tourisme)

Réalisation d'idées de séjours disponible en ligne (ex : carnets de voyages, de découverte)



SOCIOPROFESSIONNELS

ANIMER LE RESEAU

Réunion d'information avec des institutionnels,
des professionnels, des labels...



III- Rappel sur la Taxe de séjour forfaitaire



TAXE DE SEJOUR

La Taxe de séjour instituée à Maussane-les-Alpilles est **Forfaitaire**.

Elle se calcule en fonction de :

- Votre période de mise en location,
- La capacité de votre hébergement
- Le classement de votre hébergement



TAXE DE SEJOUR

Les tarifs sont votés par le Conseil Municipal

(Voir délibération)

Le département a institué en janvier 2017 la taxe
additionnelle (10% du tarif communal)



TAXE DE SEJOUR

La période de perception de la taxe de séjour est fixée du 15 mars au 15 octobre.



TAXE DE SEJOUR

A savoir...

Déposer votre déclaration de taxe de séjour avant le 15 février à l'Office de Tourisme.

Le tarif de la taxe de séjour doit être inclus dans votre tarif. Ne pas le faire figurer sur votre facture car elle est forfaitaire. Vous pouvez indiquer sur la facture « taxe de séjour forfaitaire comprise »



IV- Classement & labels

CLASSEMENT & LABELS

Nous sommes à votre disposition pour vous mettre en relation avec les différents organismes de classement et les labels.



V- Questions /Réponses

1/ Pourquoi avoir choisi l'italien pour 3eme langue du site internet?

→ *En raison de notre jumelage Historique avec Montopoli in Val d'Arno + volonté de travailler sur la désaisonnalisation avec une clientèle de proximité.*

2/ Problème de saleté au chemin du Touret – Ordures jetées au sol

→ *Compétence de la CCVBA,*

3/ Devenir de la piscine municipale

→ *Demande de dérogation pour ouverture en 2018 auprès de l'ARS en cours.
Dossier de demande de subvention auprès du département en cours.*